

Image not found or type unknown



## Usufruit/nue-propriété/ leg usufruit

Par **magali brunel**, le **12/11/2018** à **10:50**

Bonjour est-il possible de céder la nue propriété d'une maison à mes enfants d'une part en conservant l'usufruit et d'y rajouter une clause qui lègue, à mon décès, cet usufruit à mon partenaire, la propriété totale n'étant alors effective pour mes enfants qu'au décès des 2 (moi et mon partenaire)? Merci